



MAIRIE DE COURSEULLES/MER	
COURRIER ARRIVE	
31 MARS 2018	
ATTRIB.	COPIE
URBA	D. Poupard G. Brunet

MONSIEUR FREDERIC POUILLE
MAIRE DE COURSEULLES-SUR-MER
HOTEL DE VILLE
48, RUE DE LA MER
14470 COURSEULLES-SUR-MER

Objet du dossier : Avis Région Normandie
Projet de révision du PLU de Courseulles-sur-Mer

Votre dossier n° VM / D18-03661 est suivi par
Victor MOREL
02.35.52.56.00 / victor.morel@normandie.fr
REGION NORMANDIE
Direction Aménagement des Territoires
Service Politique de la Ville et des Territoires Vulnérables
5 Rue Robert Schuman – CS 21129
76174 Rouen Cedex

CAEN , le 26 MARS 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 décembre 2017 reçu le 28 décembre au siège du Conseil Régional, vous avez sollicité l'avis de la Région sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune arrêté par le conseil municipal le 14 décembre 2017.

A la lecture des éléments transmis, j'ai le plaisir de vous informer que la Région émet un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Courseulles-sur-Mer.

En premier lieu, nous souhaitons souligner que, dans le cadre de la candidature des plages du débarquement à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les modifications des documents d'urbanisme effectuées par les 32 communes concernées font l'objet d'une attention toute particulière de la Région Normandie.

Les sujets suivants, traités dans les documents que vous nous avez fait parvenir, ont toute leur importance pour la mise en œuvre du plan de gestion dans le cadre de cette candidature.

Au sujet de la façade littorale, nous relevons avec grand intérêt le souci d'harmonisation, de réorganisation des usages sur le front de mer ainsi que la volonté affichée de ne pas accroître la pression urbaine sur cette zone et enfin la prise en compte des risques littoraux notamment pour l'urbanisation en dents creuses.

Concernant l'urbanisation, la Région approuve l'objectif de conserver l'esprit de station balnéaire et du patrimoine bâti architectural typique, de valoriser l'entrée de ville et de travailler les lisières des bourgs (transitions entre zones U et zones A/N).

Les démarches prescrites en faveur des paysages et espaces naturels constituent également des enjeux primordiaux et sont bien traitées dans le projet de révision du PLU via la préservation des coupures d'urbanisation, la conservation de la diversité et de la richesse

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



des paysages remarquables, la meilleure protection des espaces remarquables au titre de la loi littoral (Nr) et la sauvegarde des cônes de vue et panoramas sur la mer.

Enfin, nous approuvons la prise en compte de l'intérêt du patrimoine historique et des espaces naturels de qualité pour le tourisme, l'attention portée à la fréquentation touristique estivale (piétinement, réflexion sur les stationnements et leurs déplacements, mise en place de cheminements doux et déplacement du parking pour les campings cars) et l'objectif d'augmenter les hébergements touristiques. Nous saluons également la possibilité d'installer en zone naturelle, des objets mobiliers pour l'accueil et l'information du public et des aires de stationnements (non cimentées ni bitumées), indispensables notamment pour la lutte contre le stationnement irrégulier.

Nous souhaitons néanmoins apporter un complément à la volonté affichée de favoriser les essences locales pour les plantations. Nous suggérons d'indiquer une liste des espèces exotiques envahissantes (invasives) interdites à la plantation. A cet effet, vous trouverez en annexe de ce courrier la version simplifiée de la liste des espèces exotiques envahissantes faite par le Conservatoire Botanique National de Brest, espèces qu'il conviendrait d'interdire de planter dans les jardins privés et les espaces verts communaux.

Espérant que vous pourrez prendre en considération cette observation,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

et cordialement.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Frédéric Ollivier